



**Pégase 3**



**NOUVEL ALLEGEMENT GENERAL**



**DE COTISATIONS PATRONALES  
AIDE A DOMICILE**



Création le 28/05/2019

<http://www.micromegas.fr>



# Sommaire

<b>1 LE CONTEXTE LEGAL .....</b>	<b>4</b>
1.1 Contexte .....	4
<b>2 MISE EN PLACE DANS PEGASE .....</b>	<b>5</b>
2.1 Mise à jour des paramètres nationaux.....	5
2.2 Création des nouveaux codes CTP.....	6
2.3 Paramétrages des rubriques.....	7
2.4 Nouveau paramétrage de rubrique.....	14
<b>3 BULLETIN ET DETAIL DU CALCUL .....</b>	<b>15</b>
<b>4 VISUALISATION EN DSN .....</b>	<b>16</b>



## Suivi de la notice

Juin 2019	Création de la notice	



## 1 LE CONTEXTE LEGAL

### 1.1 CONTEXTE

Pour faire suite à la suppression du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et du crédit d'impôt taxe sur les salaires (CITS), le gouvernement a souhaité élargir la réduction générale de cotisations patronales (ex-réduction Fillon).

Le nouvel allégement de cotisations patronales est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### ○ EXONERATION AIDE A DOMICILE

L'exonération pour les structures privées d'aide à domicile est modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle est annualisée sur le principe de l'allégement général avec une formule particulière pour le coefficient :

$$C : \frac{\textcolor{red}{T}}{0,4} x \left[ 1,6 x \frac{1,2 \times Smic annuel brut}{Rémunération annuelle brute} - 1,2 \right] x b$$

Les cotisations concernées par l'exonération sont les mêmes que celles visées par l'allégement général.

Les structures concernées sont :

- les associations et entreprises déclarées pour l'activité de garde d'enfant ou l'assistance aux personnes âgées ou handicapées
- les organismes habilités au titre de l'aide sociale

Les CCAS et CIAS ainsi que les structures qui ne sont pas de droit privé ne sont pas visés par la réforme et appliquent toujours l'ancienne exonération mensuelle.

Les salariés concernés sont ceux intervenant auprès de publics fragiles. L'exonération porte uniquement sur les rémunérations versées au titre d'heures réalisées auprès de ces publics fragiles (calcul au prorata des heures effectuées auprès de ces publics).

L'exonération pour les structures privées d'aide à domicile est modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle est annualisée sur le principe de l'allégement général avec une formule particulière pour le coefficient :

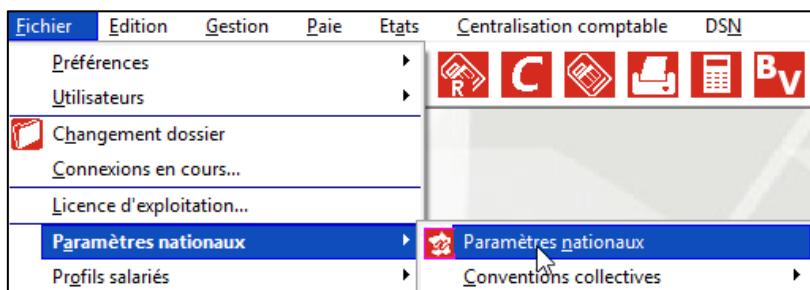


## 2 MISE EN PLACE DANS PEGASE

### 2.1 MISE A JOUR DES PARAMETRES NATIONAUX

Mise à jour de la page « allègements » dans les paramètres nationaux avec modification de certains intitulés.

Chemin : Fichier | paramètres nationaux | paramètres nationaux | Allègements.



On constate que :

- Une nouvelle formule de calcul fait son apparition

**Valeur des paramètres nationaux au 05/06/2019**

Allègement général Autres Allègements Outre-Mer Outre-Mer (suite) Dégressivité des exonérations ZI

Calcul du coefficient pour l'allègement ZFU

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Taux cotisations patronales} \times (2.00 \times \frac{10.03 \times 1.40 \times \text{Heures payées}}{\text{Rémunération brute mensuelle}} - 1.40)}{0.60}$$

Calcul du montant pour l'exonération de cotisations patronales pour les Travailleurs Occasionnels

$$\text{Montant allègement} = \frac{\text{Charges cotisations patronales} \times (1.60 \times \frac{10.03 \times 1.15 \times \text{Heures payées}}{\text{Rémunération brute mensuelle}} - 1.15)}{0.45}$$

Calcul du coefficient pour l'allègement ZRD

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Taux cotisations patronales} \times (2.40 \times \frac{10.03 \times 1.40 \times \text{Heures payées}}{\text{Rémunération brute mensuelle}} - 1.40)}{2.40}$$

Calcul du coefficient pour l'allègement aides à domicile

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Taux cotisations patronales} \times (1.60 \times \frac{10.03 \times 1.20 \times \text{Heures payées}}{\text{Rémunération brute mensuelle}} - 1.20)}{0.40}$$

Taux Urssaf  
Urssaf autres  
CSG - CRDS  
Pôle Emploi  
Retraites  
Réintégration  
Spectacle  
Smic  
IJSS  
**Allègements**  
Contrats  
Patronal  
Saisie-arrêt  
OPCA  
MSA  
ENIM

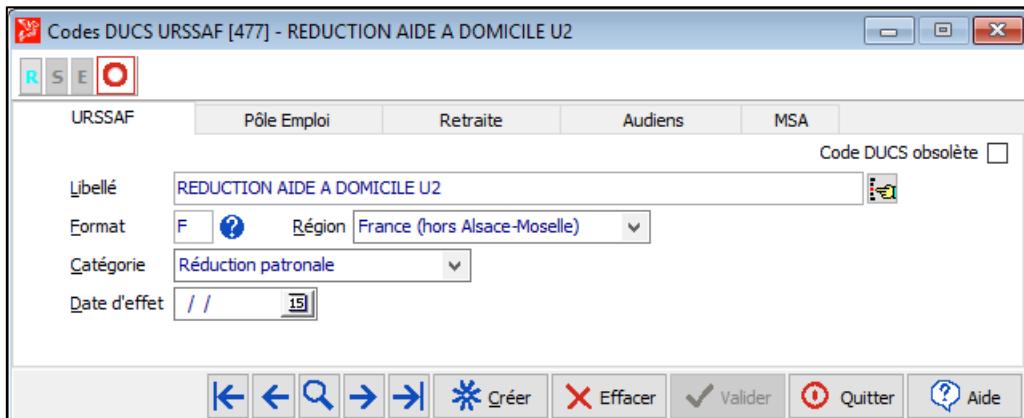
Valider Quitter Aide



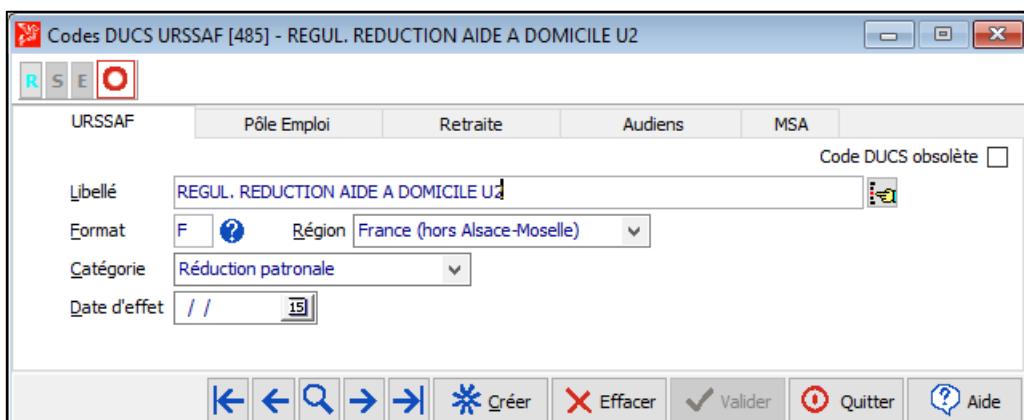
## 2.2 CREATION DES NOUVEAUX CODES CTP

Fichier | Tables diverses | Code DUCS URSSAF, cliquer sur Créer

- Création code 477 REDUCTION AIDE A DOMICILE U2



- Création code 485 REGUL. REDUCTION AIDE A DOMICILE U2





## **2.3 PARAMETRAGES DES RUBRIQUES**

Il est nécessaire de créer trois rubriques dont une de type INFOS et deux intermédiaires de calcul pour que l'allègement se calcule. Rubriques valides à compter du 01/01/2019

**Les rubriques devront être soit forcées soit valorisées dans le programmeur de paie.**

En page options | Divers | Mode d'insertion par défaut devra avoir l'option « Remise à zéro »

DADS-U DSN Planning Divers

Divers

Zone de saisie principale Base

Mode d'insertion par défaut Remise à zéro

Unité

Rubrique liée ?

Importation d'éléments de paie

Code interface de la rubrique

Colonne récupérant les imports Base

Options d'impression

Mode d'impression Imprimer si valorisée

En gras

Sécurité

Niveau d'accès à la rubrique 1

Affichage dans le justificatif du calcul



- **398500 - Dont aide à domicile personne non dépendante**

Rubriques [398500] - Dont aide à domicile personne non dépendante

**398500 Dont aide à domicile personne non dépendante**

Formule : Heures diverses [HRDIV]

Nature : <<None>>

Valeur	Intervalle	Arrondi
Base		
Taux salarial		
Montant salarial		

Quantité

Taux majoration

Autoriser Imprimer sur la saisie le bulletin

Identité

Calcul

Cumuls

Plafonds

Périodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Créer

Effacer

Valider

Quitter

- Page Calcul :

Rubriques [398500] - Dont aide à domicile personne non dépendante

La rubrique se calcule si...

[Cliquer ici pour modifier]

Pas de restriction de calcul.

**Rubrique intermédiaire de calcul**

**Ignore la rubrique lors du calcul de la paie à l'envers**

Identité

Calcul

Cumuls

Plafonds

Périodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Créer

Effacer

Valider

Quitter



- **398600 - Dont aide à domicile personne dépendante**

Rubriques [398600] - Dont aide à domicile personne dépendante

**398600** Dont aide à domicile personne dépendante

Formule : Heures diverses [HRDIV]

Nature : <<None>>

Valeur	Intervalle	Arrondi
Base		
Taux salarial		
Montant salarial		

Quantité

Taux majoration

Autoriser Imprimer sur la saisie le bulletin

Identité

Calcul

Cumuls

Plafonds

Périodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

**Modification**

Créer

Effacer

Valider

Annuler

- Page Calcul :

Rubriques [398600] - Dont aide à domicile personne dépendante

La rubrique se calcule si...

[Cliquer ici pour modifier]

Pas de restriction de calcul.

Rubrique intermédiaire de calcul

Ignorer la rubrique lors du calcul de la paie à l'envers

Identité

Calcul

Cumuls

Plafonds

Périodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Créer

Effacer

Valider

Quitter



- **398700 - Dont autres activités**

Rubriques [398700] - Dont autres activités

**398700 Dont autres activités**

Formule : Rubrique d'information [INFO]

Valeur	Intervalle	Arrondi	Autoriser la saisie	Imprimer sur le bulletin	%
Base			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux salarial			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant salarial			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux patronal			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant patronal			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Quantité					

**Identité**  
Calcul  
Cumuls  
Plafonds  
Périodicité  
Options  
Ducs  
Analytique  
Comptabilité  
Commentaire

← → 🔍 ⚡ Crée ✓ Valider ⚡ Quitter

Il est nécessaire à présent de paramétrier une nouvelle rubrique d'allègement valide à compter du 01/01/2019 :



### - 835600 - Réduction aide à domicile

Cette rubrique doit être obligatoirement située en dessous des rubriques d'allègement charges sociales, chômage et retraite. A adapter selon votre plan de rubriques.

Rubriques [835600] - Réduction aide à domicile

Toutes les rubriques

Validité à partir du 01/01/2019

**835600 Réduction aide à domicile**

Formule : Allègement patronal aide à domicile [ALPAD]

Valeur  Arrondi

Autoriser Imprimer sur la saisie le bulletin

Montant patronal **MONTANTCALCULE**

Identité  
Calcul  
Cumuls  
Plafonds  
Périodicité  
Options  
Ducs  
Analytique  
Comptabilité  
Commentaire

Il faut ensuite accéder à la rubrique afin d'adapter le paramétrage page par page :



- Page Calcul :

Rubriques [835600] - Réduction aide à domicile

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

La rubrique se calcule si... [Cliquer ici pour modifier]

Pas de restriction de calcul.

Rubrique intermédiaire de calcul

Rubrique prise en compte dans l'allégement Aubry II

Oui, sans déproratisation

Organisme de cotisation URSSA

Urssaf

Identité Calcul

Cumuls

Plafonds

Périodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Créer Effacer Valider Quitter

- Page Cumuls :

Rubriques [835600] - Réduction aide à domicile

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2019

Montant salarial pris en compte dans les charges salariales

Montant patronal pris en compte dans les charges patronales

Réintégrer les parts patronales de retraites et prévoyances

Montant pris en compte dans le calcul de la part saisisable du salaire

Prise en compte dans le calcul du solde de tout compte

Pris en compte dans le calcul de la CSG

Abattement CSG

Montant pris en compte

Identité Calcul

Cumuls Plafonds

Plafonds

Périodicité

Options

Ducs

Analytique

Comptabilité

Commentaire

Créer Effacer Valider Quitter



- Page Options

Rubriques [835600] - Réduction aide à domicile

DSN Planning Divers

Général Données agrégées Données nominatives

France (hors Alsace) : 477  
Alsace :

Code de cotisation : REDUCTION AIDE A DOMICILE U2

Code de cotisation pour la portabilité :

Qualifiant d'assiette : 921-Assiette plafonnée

Cas particuliers de cotisation : Réduction patronale

Identité  
Calcul  
Cumuls  
Plafonds  
Périodicité  
**Options**  
Ducs  
Analytique  
Comptabilité  
Commentaire

Validité à partir du 01/01/2019

Créer Effacer Valider Quitter

Rubriques [835600] - Réduction aide à domicile

DSN Planning Divers

Général Données agrégées Données nominatives

Autre élément de revenu brut - Type (54.001) :

Autre élément de revenu brut - Montant déclaré (54.002) :

Code de base assujettie (78.001) : 03-Assiette brute déplafonnée

Ne pas cumuler les bases des rubriques pour ce code pour un même bulletin :

Type de composant de base assujettie (79.001) :

Code de cotisation individuelle (81.001) : 013-Exonération de cotisations applicable aux entreprises

Identité  
Calcul  
Cumuls  
Plafonds  
Périodicité  
**Options**  
Ducs  
Analytique  
Comptabilité  
Commentaire

Validité à partir du 01/01/2019

Créer Effacer Valider Quitter

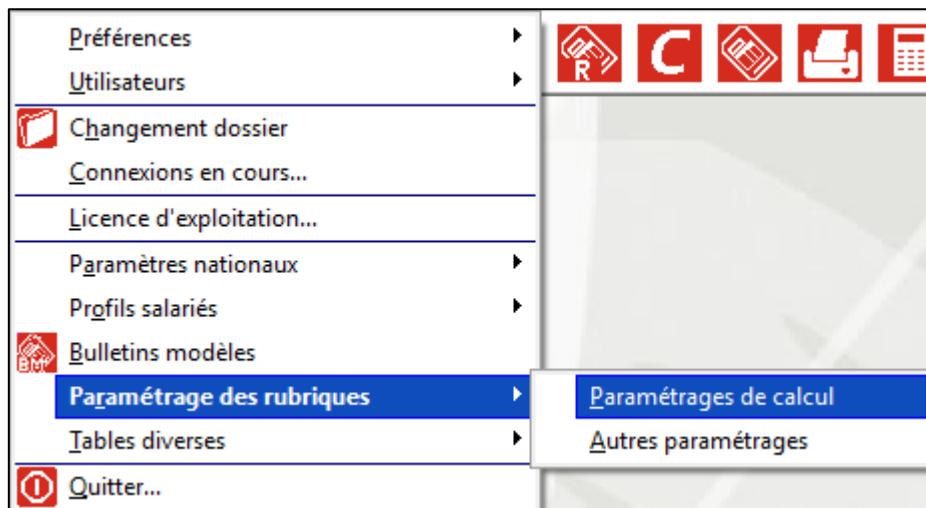


## **2.4 NOUVEAU PARAMETRAGE DE RUBRIQUE**

Les nouvelles rubriques devront être mentionnées dans un nouveau paramétrage des rubriques.

En paramétrant la saisie des heures d'aide à domicile, à cet endroit permettra l'insertion de la nouvelle rubrique de réduction de cotisations (ALPAD) et le déclenchement de son calcul.

Fichier | Paramétrage des rubriques | paramétrage de calcul | Exonérations aide à domicile



**Paramétrage rubriques**

**Brut**

- Heures et jours
- Rémunération
- Salaire rétabli
- Fin de contrat
- Plafonds

**Cotisations**

- URSSAF  
Date d'effet: 01/01/2019
- Retraites
- Forfait social
- Réintégrations sociales et fiscales

**Allégements**

- Allégement général de cotisations patronales
- Exonérations sur heures supplémentaires
- Allégement TODE (MSA)
- Exonérations aide à domicile** (highlighted in blue)

**Heures d'aide à domicile - Personnes fragiles**

» 398500 398600



### **3 BULLETIN ET DETAIL DU CALCUL**

Pour rappel, la rubrique préconisée pour mettre en place le nouvel allégement est la rubrique :

- **835600 - Réduction aide à domicile**

Elle est donc positionnée après les rubriques de cotisations.

Bulletins de [000068] aide domicile nouvl - Bulletin n° 1 (exercice 2019)

**Bulletin n° 1**

Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	!
000550	NOMBRE D'HEURES EXO DU MO...	R						
010101	Salaire mensuel AD	R	151.67	9.560	1450.00			
010102	Salaire mensuel exonéré AD	R						
259200	Maintien de salaire sur modulation	R		100.000				
398500	Dont aide à domicile personne n...	R	151.67	9.560	1450.00			
398600	Dont aide à domicile personne d...	R						
398700	Dont autres activités	R						
<b>400000</b>	<b>Total du brut</b>	<b>F</b>	<b>151.67</b>		<b>1450.00</b>			
835701	Prévoyance 216% Non Cadre T...	R			1.570		1.560	
835500	Réduction générale de cotisati...	R						
835520	Réduction générale de cotis AC	R						
835530	Réduction générale cotis retr.	R						
835600	Réduction aide à domicile	R	1450.00	6.900	99.52		-87.15	
840000	Cotis déductible	R	1450.00	6.900	99.52		-325.96	
<b>850000</b>	<b>Total imposable</b>	<b>F</b>			<b>1164.61</b>			

Aucun commentaire n'est associé à cette rubrique.

**Modification**

Imp. Bulletin   Imp. Param.



Le calcul du coefficient se calcule en deux temps pour l'Assurance sociale puis pour la Retraite complémentaire.

Bulletins de [000068] aide domicile nouvl - Bulletin n° 1 (exercice 2019)

Bulletin n° 1

Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	I
000550	NOMBRE D'HEURES EXO DU MO...	R						
010101	Salaire mensuel AD	R	151.67	9.560	1450.00			
010102	Salaire mensuel exonéré AD	R						
259200	Maintien de salaire sur modulation	R		100.000				
398500	Dont aide à domicile personne n...	R	151.67	9.560	1450.00			
398600	Dont aide à domicile personne d...	R						
398700	Dont autres activités	R						
<b>400000</b>	<b>Total du brut</b>	<b>F</b>	<b>151.67</b>		<b>1450.00</b>			

Informations de calcul... [v 6.43(1)]

Informations complémentaires sur le calcul de la rubrique 835530 - Réduction générale cotis retr. :

- Rubrique de formule : ALPRE
- Allégement général "hors assurance chômage"
- Retraite complémentaire

Taux : 06,01% | Charges (Brut/Proraté) : 87,15 / 0,00 | Allégement : 0,00  
Retraite complémentaire dédié à l'aide à domicile  
Taux : 06,01% | Charges : 87,15 | Allégement : 87,15

Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	I
835500	Réduction g...	R						
835520	Réduction g...	R						
<b>835530</b>	<b>Réduction générale cotis retr.</b>	<b>R</b>	<b>1450.00</b>					
835600	Réduction aide à domicile	R	1450,29	6,800	98,62			
840000	C.s.g déductible	R						
<b>850000</b>	<b>Total imposable</b>	<b>F</b>	<b>1450,29</b>		<b>1164,61</b>			

Imp. Bulletin

Imp. Param.

Modification     

## 4 VISUALISATION EN DSN

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les codes CTP du bloc 23 « cotisations agrégées » restent inchangés. On aura donc :

- CTP 477 – REDUCTION GENERALE
- CTP 485 – REGUL REDUCTION GENERALE

Ces nouveaux codes DUCS se déclencheront automatiquement en fonction du profil du salarié. Ils sont à créer dans Pégase (voir paragraphe 2).

**Remarque : Le bloc 23 est toujours spécifique à l'URSSAF, le montant déclaré ne prendra donc pas en considération l'allègement sur la retraite.**



## Tableau des charges par caisses

<b>URSSAF - POLE EMPLOI</b>									
<b>URSSAF</b>									
Libellé	Rub	Nb.	Base	Tx.	Mnt sal.	Tx.	Mnt pat.	Tx.	Montant
Sécurité Sociale totalité	500100	1	1 450,00	0,400	5,80	12,650	183,43	13,050	189,23
AT non exo	500110	1	1 450,00			3,400	49,30	3,400	49,30
Sécurité Sociale plafonnée sans exo	501000	1	1 450,00	6,900	100,05	8,550	123,98	15,450	224,03
FNAL	600000	1	1 450,00			0,500	7,25	0,500	7,25
Transport	600200	1	1 450,00			2,010	29,15	2,010	29,15
Contribution cotisation syndicale	637000	1	1 450,00			0,016	0,23	0,016	0,23
Réduction aide à domicile	835600	1	1 450,00				-325,96		-325,96
C.s.g déductible	840000	1	1 450,29	6,800	98,62			6,800	98,62
C.s.g - C.r.d.s	855000	1	1 450,29	2,900	42,06			2,900	42,06
Forfait social 8%	859500	1	25,67			8,000	2,05	8,000	2,05
Total URSSAF		10			246,53		69,43		315,96
<b>POLE EMPLOI</b>									
Libellé	Rub	Nb.	Base	Tx.	Mnt sal.	Tx.	Mnt pat.	Tx.	Montant
Pôle Emploi	630001	1	1 450,00			4,050	58,73	4,050	58,73
Pôle Emploi Frgs	630200	1	1 450,00			0,150	2,18	0,150	2,18
Total POLE EMPLOI		2					60,91		60,91
Total URSSAF - POLE EMPLOI		12			246,53		130,34		376,87
<b>ARRCO</b>									
<b>AA07 - HUMANIS Retraite</b>									
Libellé	Rub	Nb.	Base	Tx.	Mnt sal.	Tx.	Mnt pat.	Tx.	Montant
Retraite AMAD TU1	668022	1	1 450,00	3,150	45,68	4,720	68,44	7,870	114,12
CEG TU1	669020	1	1 450,00	0,860	12,47	1,290	18,71	2,150	31,18
Réduction générale cotis retr.	835530	1					-87,15		-87,15
Total AA07 - HUMANIS Retraite		3			58,15				58,15
Total ARRCO		3			58,15				58,15



DSN blocs 23 et blocs 81

Identifiant	Intitulé	Données / Valeurs
11.004	Code postal	
11.005	Localité	
11.006	Complément de la localisation de la construction	
11.008	Effectif de fin de période déclarée de l'établissement	1
<b>15</b>	<b>Adhésion Prévoyance</b>	
<b>15</b>	<b>Adhésion Prévoyance</b>	
<b>20</b>	<b>Versement organisme de protection sociale</b>	
20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	
20.003	BIC	
20.004	IBAN	
20.005	Montant du versement	58.15
20.006	Date de début de période de rattachement	01042019
20.007	Date de fin de période de rattachement	30042019
20.010	Mode de paiement	05 / 05-prélèvement SEPA
<b>20</b>	<b>Versement organisme de protection sociale</b>	
20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	
20.003	BIC	
20.004	IBAN	
20.005	Montant du versement	377.00
20.006	Date de début de période de rattachement	01042019
20.007	Date de fin de période de rattachement	30042019
20.010	Mode de paiement	05 / 05-prélèvement SEPA
<b>20</b>	<b>Versement organisme de protection sociale</b>	
<b>22</b>	<b>Bordereau de cotisation due</b>	
22.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	
22.003	Date de début de période de rattachement	
22.004	Date de fin de période de rattachement	
22.005	Montant total de cotisations	377.00
<b>23</b>	<b>Cotisation agrégée</b>	
23.001	Code de cotisation	477
23.002	Qualifiant d'assiette	921 / 921-Assiette plafonnée
23.004	Montant d'assiette	0.00
23.005	Montant de cotisation	326.00
<b>23</b>	<b>Cotisation agrégée</b>	
<b>23</b>	<b>Cotisation agrégée</b>	

<b>78</b>	<b>Base assujettie</b>	
78.001	Code de base assujettie	03 / 03-Assiette brute déplafonnée
78.002	Date de début de période de rattachement	01042019
78.003	Date de fin de période de rattachement	30042019
78.004	Montant	1450.00
<b>79</b>	<b>Composant de base assujettie</b>	
<b>81</b>	<b>Cotisation individuelle</b>	
81.001	Code de cotisation	013 / 013-Exonération de cotisations applicable aux entreprises et associations d'aide à domicile
81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	78861779300013
81.003	Montant d'assiette	1450.00
81.004	Montant de cotisation	-325.96
<b>81</b>	<b>Cotisation individuelle</b>	
<b>81</b>	<b>Cotisation individuelle</b>	
81.001	Code de cotisation	105 / 105-Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco
81.004	Montant de cotisation	58.15